

COMMUNE de

SAINT GERMAIN DE JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51
mairie@saintgermaindejoux.fr

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 28 novembre 2022
Convocation du 22 novembre 2022
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 28 novembre 2022 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, DRIDI Hana, GARDIEN Stéphane, MÜLLER Julien.

Absents excusés : MARTINS DO REGO Samuel, BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, GHÉRARDI Delphine.

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants: 10

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Hana DRIDI est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce la démission du conseil municipal de Madame TAY Nurcan en date du 24 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Ordre du jour :

- Convention : intégration de la commune de Giron au CPINI de St Germain
- Demande DETR pour les travaux d'accessibilité mairie-école
- Programme coupes de bois 2023
- Budget : décision modificative n°1
- Avenant convention garderie et mise à jour du tarif
- Reversement d'une partie de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCPB
- Rapport d'activité CCPB
- Rapport CLETC
- Modifications du PLUiH
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la CCPB

- Intégration de la commune de Giron au CPINI de Saint Germain de Joux
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention concernant l'intégration de la commune de Giron à partir du 1^{er} janvier 2023.

- Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la DETR à hauteur de 45.72 % sur un montant H.T. de 350 000 €.

- Programme coupes de bois 2023
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2023.

- Budget : décision modificative n°1
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réduire les crédits ouverts au compte 60621 et d'augmenter ceux ouverts au compte 6688 pour un montant de 500 €

- Avenant au règlement intérieur de la garderie
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 du règlement intérieur de la garderie et fixe un tarif de 1.50 € la demi-heure pour les enfants présents mais non-inscrits sur le portail ROPACH à partir du 3 janvier 2023.

- Reversement d'une partie de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB)
Monsieur le Maire informe le Conseil que cette délibération n'est pas à prendre, en effet le 25 novembre le sénat a adopté définitivement le projet de loi de finances rectificatives pour 2022. Celui-ci rend facultatif le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI. La loi devrait être promulguée très prochainement.

Rapport d'activité CCPB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour l'année 2021.

- Rapport CLECT
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 29.09.2022

- Modifications du PLUiH : n° 1 – n° 2 – simplifiée n°1
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les projets de modifications n° 1 – n° 2 – simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPB
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au cours des exercices 2015 et suivants.

Informations et questions diverses :

- Bibliothèque : beaucoup de difficultés rencontrées quant au fonctionnement suite à la démission de quelques membres. Un nouveau bureau doit être constitué mais la bibliothèque peine à trouver des bénévoles.

Une convention doit être signée avec le département.

- « Les Petits Cornus »

Une convention commodat avait été envisagée avec Madame Patel concernant une partie de la parcelle 327 C pour faire pâturer des chèvres.

Madame Patel voudrait maintenant une plus grande surface de cette parcelle afin d'y mettre aussi des moutons. La parcelle est soumise au régime forestier aussi il n'est pas possible de faire un bail rural. Il s'agira d'une convention d'occupation de pâturage.

- Purge de la décharge le long de la route d'Echallon. EIJA a entreposé une benne qui a été très vite remplie. Un merlon est prévu afin d'éviter le stationnement.

- Voiture brûlée route d'Echallon : celle-ci n'est toujours pas évacuée.

- SIVALOR (ex SIDEFAGE) : réunion le 12 décembre à 18h30 : anti gaspi cantine.

- Projet hydroélectrique : contacts avec M. VIENNET de la société Hydréole pour l'avancement de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

La secrétaire de séance,
Hana DRIDI

Le Maire,
Gilles THOMASSET



